

# CONNAISEZ BIEN VOS DROITS PENDANT LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS



Welcome the stranger.  
Protect the refugee.

La propagation de la maladie de coronavirus, ou COVID-19, a changé profondément la vie quotidienne pour millions de personnes à travers des États-Unis. Ce guide-ci, qui a été créé par HIAS, offre de l'information pour les réfugiés, demandeurs de l'asile, ou des autres immigrants à propos des droits disponibles pendant cette situation incertaine. Si vous avez des questions à propos du contenu de ce guide-ci, ou si vous cherchez des ressources dans votre région, veuillez-contacter votre gestionnaire de cas ou l'agence de soutien juridique locale. Vous pouvez réviser les liens hypertexte au fond de ce document pour obtenir plus de l'information.

**Ce guide-ci ne joue pas le rôle de fournir les conseils légaux. Veuillez-considérer que l'information présentée ici changera probablement durant les semaines suivantes. L'actualisation la plus récente de ce guide-ci était le 14 avril 2020.**

---

## Le logement

### ***Est-ce que je peux être expulsé(e) si je ne peux pas payer mon loyer ?***

Peut-être. Cela dépend de la compétence territoriale où vous habitez. Il y a des états et des villes qui ont rendu illegal l'éviction pendant la pandémie pour un certain période de temps, même si vous ne pouvez pas payer.<sup>1</sup> Le CARES Acte a établi un moratoire de 120 jours pour des locataires qui a) habitent dans une propriété possédée par le gouvernement, ou b) une propriété soutenue par un prêt immobilier du gouvernement. Le moratoire susmentionné s'applique seulement pour certaines évictions. Veuillez-confirmer sur l'Internet, avec votre gestionnaire de cas, ou avec l'agence locale qui est chargé des affaires de nature juridique pour l'information plus actuel. Il est possible que vous deviez prouver la perte de revenu causée par coronavirus. Si vous êtes en train d'être expulsé(e), veuillez-contacter l'organisation Legal Aid dans votre région. Veuillez-visiter <https://www.lsc.gov/what-legal-aid/find-legal-aid> pour plus de l'information. C'est possible que vous deviez payer le loyer pour les mois non-payés et/ou des pénalités de retard après la fin de la crise.

## L'emploi

### ***Est-ce que je peux prendre des congés si je suis malade? Et si je dois m'occuper de quelqu'un qui est malade ou de mes enfants qui restent chez moi?***

Peut-être. Les lois fédérales et les lois locales en permettent dans certain cas. Il y a une nouvelle loi fédérale de congé maladie qui permet que les entreprises avec moins de 500 employés offrent leurs employés la congé maladie pour 10 jours (ou 80 heures). La somme de la congé est la même que votre salaire, mais c'est seulement offert si a) vous avez les symptômes de COVID-19, b) vous êtes mis(e) en quarantaine, ou c) vous cherchez un diagnostic. En plus, vous pouvez prendre à hauteur de deux semaines (ou 80 heures) de congé à un taux de 66% de votre salaire régulier

---

<sup>1</sup> Au jour de la publication de ce document, les états d'Arizona, la Californie, Delaware, Hawaï, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiana, Maryland, Massachusetts, Michigan, New Hampshire, New Jersey, New York, Caroline du Nord, Pennsylvanie, Rhode Island, Caroline du Sud, Tennessee, la Virginie, Washington, le District de Columbia, et Wisconsin sont décrété les ordres dans tout l'État pour interdire les évictions. Beaucoup de villes ont décrété de la même façon.

si vous devez vous occuper de quelqu'un qui est malade ou de vos enfants qui restent chez vous (si leur école ou garderie soit fermés). Vous pouvez prendre 10 semaines additionnelles de congé médicale ou maladie à un taux de 66% de votre salaire régulier pour vous occuper des enfants qui ne peuvent pas assister à l'école ou à la garderie. Il est nécessaire que vous soyez employé(e) pour obtenir ces allocations-ci. Ces allocations complètent (c'est à dire qu'elles ne remplacent pas) les allocations que vous avez jusqu'au 31 décembre 2020. Veuillez-considérer que les entreprises avec moins de 50 employés pourraient vous refuser l'accès aux congé pour les fermetures des écoles et garderies si cela compromettrait leur commerce.

Beaucoup d'états et villes ont aussi des lois de congémédicale qui permettent que les employés prennent congé si on est malade ou pendant une crise de la santé publique. Veuillez-vérifier ici:

<https://www.abetterbalance.org/covid19/>

### ***Puis-je me faire virer si je tombe malade ou si je recois un diagnostic de COVID-19?***

Selon le Family and Medical Leave Act, un employeur ne peut pas vous licencier si vous êtes malade. Cette protection est seulement disponible pour certain employés (par ex., les employés qui ont travaillé pour un employeur pour au moins un an). Pour plus d'information, veuillez-parler avec un avocat qui se spécialise en les lois d'emploi.

### ***Que-est ce que c'est l'assurance chômage? Est-ce que je suis éligible pour en recevoir?***

L'assurance-chômage est une prestation en espèces versée à certains travailleurs qui ont perdu leur emploi sans faute de leur part et qui sont généralement disponibles et capables de travailler. Chaque État offre une assurance chômage d'une manière légèrement différente. En plus, le CARES Act (le relance) a étendu l'accès à l'assurance chômage par réduire ou éliminer les préalables. Veuillez-examiner ces fiches d'information et la foire aux questions pour plus d'information: <https://www.nelp.org/campaign/covid-19-unemployed-and-frontline-workers/>.

Pour demander d l'assurance chômage, veuillez-trouver votre état sur le site:

<https://www.dol.gov/coronavirus/unemployment-insurance#find-state-unemployment-insurance-contacts>.

Pour être éligible à recevoir de l'assurance chômage, il est nécessaire que vous ayez possédé de l'autorisation de travail quand vous travailliez (et aussi continuer d'en posséder pendant que vous recevez les allocations). Cela signifie que les employés non documentés ne peuvent pas recevoir de l'assurance chômage. Veuillez-réviser les directives de votre état pour assurer votre éligibilité. Accepter de l'assurance chômage **ne vous soumet pas** aux règles de public charge.

### ***Est-ce que je dois prouver que je cherche un nouvel emploi pour recevoir de l'assurance chômage pendant la pandémie?***

Dans des circonstances normales, vous devrez peut-être prouver que vous recherchez un emploi pour bénéficier de certains avantages publics. Toutefois, pendant la pandémie, ce n'est pas nécessaire pour prouver «de l'activité du travail » pour en accéder. Il y a des états qui encore demandent qu'on dépose la certification hebdomadaire. Soyez informé(e) de la possibilité que les régulations peuvent changer après de la pandémie.

### ***Et si je suis refusé(e) l'accès aux allocations?***

Vous avez dix jours pour faire appel de la décision de l'agence, et on doit en faire par écrit. C'est possible avoir de l'accès à Pandemic Unemployment Assistance (PUA) à la place, qui est une allocation spéciale pour certains employés qui ne sont pas traditionnellement couvert par l'assurance chômage. Pour plus d'information, veuillez-contacter le

bureau de l'assurance chômage de votre état: <https://www.dol.gov/coronavirus/unemployment-insurance#find-state-unemployment-insurance-contacts>.

***Est-ce que je peux être licencié(e) ou souffrir de la discrimination si je demande à mon patron/ma patronne des questions à propos de la santé et de la sécurité?***

Non. C'est illégal si votre patron(ne) vous riposte pour rapporter un danger. En plus, on ne peut pas vous muter, vous refuser une augmentation, réduire vos heures de travail, ou vous licencier à cause de votre santé. Vous avez plus de protection légale si vous pouvez déposer une plainte avec d'autres employés.

## Les services de santé

***Est-ce que je peux m'inscrire pour l'assurance maladie de Medicaid pendant la pandémie?***

Vous pouvez vous inscrire pour l'assurance bas coût, particulièrement si votre situation de l'emploi ou situation de revenu a récemment changé. Néanmoins, le processus est différent dans chaque état. Si vous visitez ce site-ci [localhelp.healthcare.gov/#/](http://localhelp.healthcare.gov/#/), vous pouvez inscrire votre code postal et choisir "Medicaid or CHIP" pour voir une liste de personnes dans votre région qui peuvent vous aider à vous inscrire. Si vous en avez un(e), vous pouvez parler avec votre médecin(e).

***Est-ce que je peux avoir l'accès à un(e) interprète quand je téléphone à mon/ma médecin(e), à la police, ou aux autres services des urgences?***

Oui. Vous avez encore le droit, exactement comme vous aviez avant la pandémie. Cela signifie le suivant: si vous accédez à une allocation publiquement fondée (par ex., la police, un(e) soignant(e)), vous avez droit à demander un(e) interprète dans votre langue préférée. Vous pouvez rencontrer des temps d'attente inhabituellement longs étant donné le besoin accru de services.

***Si je vais à l'hôpital pour être analysé ou soigné pour le COVID-19, est-ce que cela affectera ma position de l'immigration sous les règles de «public charge»?***

Non. Peut-être vous êtes préoccupé(e) par la règle de «public charge», qui est une modification récente de politique qui donne le gouvernement la capacité de refuser aux certains immigrés la résidence permanente (une carte verte) s'ils ont reçu certaines allocations publiques. Cette règle ne s'applique pas typiquement aux réfugiés ou les personnes asiles parce qu'ils sont protégés par la loi. En plus, le gouvernement a annoncé que « le traitement ou services préventifs pour COVID-19 n'affecteront pas à un immigré dans le cadre d'une analyse de Public Charge.» Cela signifie que le dépistage ou le traitement du COVID-19 ne seront pas pris en compte dans une évaluation de «public charge», même si Medicaid ou un autre programme gouvernemental paie pour les services.

***Est-ce que je peux être examiné(e) pour COVID-19 si je n'ai pas la couverture santé? Est-ce que c'est cher?***

En mars, le gouvernement a promulgué des nouvelles règles pour aider à payer pour le dépistage de COVID-19. Ces règles-ci vous permettent de faire un dépistage, même si vous n'avez pas la couverture santé. Si vous n'avez pas de documents d'immigration, votre capacité d'accéder le dépistage gratuit dépend de l'état de votre résidence. Aux États-Unis, il y a un manque de dépistages pour COVID-19. Même si le dépistage est gratuit, le traitement pour COVID-19 n'est pas gratuit, et il pourrait être très cher. Si vous avez des symptômes de coronavirus (par ex., fièvre forte ,

toux sèche), veuillez-utiliser Center for Disease Control's Self-Checker pour voir si on recommande les soins médicaux à <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/symptoms-testing/index.html>. Si c'est le cas, veuillez-téléphoner à votre médecin(e). Si vous ressentez des symptômes d'urgence (par ex., la difficulté de respirer, douleur thoracique), veuillez-téléphoner à 911.

### ***Je me sens solitaire ou anxieux(se). Qu'est-ce qu'il peut m'aider?***

Être isolé pour longtemps peut être ardu. L'incertitude de la situation actuelle peut être stressant, angoissant, et accablant. Si vous vous sentez solitaire ou anxieux(se), veuillez-tendre la main à un(e) ami(e), voisin(e), parent(e), ou votre gestionnaire de cas. Des autres stratégies qui peuvent vous aider avec le stress sont faire une pause de lire ou écouter les nouvelles, essayer de trouver du temps pour faire des activités qui vous plaisent, manger des repas sains, et aller se promener (veuillez-garder vos distances).

Voici des autres idées:

- Méditations gratuites et en ligne (en anglais): <https://www.headspace.com/covid-19>
- Ressources du CDC, l'agence qui est responsable pour lutter contre les maladies infectieuses: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/daily-life-coping/managing-stress-anxiety.html>
- Veuillez-parler avec quelqu'un si vous êtes en crise (en anglais): Veuillez-téléphoner 1-800-985-5990, ou envoyer le texto «TalkWithUs» à 66746

## **La sécurité**

### ***Est-ce que je peux encore déclarer avoir été victime d'un crime? Et si je suis sans papiers ?***

Oui, vous devriez encore le déclarer. Si vous parlez une autre langue et avez besoin d'un(e) interprète pour communiquer, veuillez-rendre compte un(e) interprète. Le policier doit fournir de l'interprétation suffisante. Immigrations and Customs Enforcement (ICE) Enforcement and Removal Operations (ERO) concentrera l'application de la loi sur les personnes ayant des antécédents judiciaires et exercera son pouvoir discrétionnaire pour retarder les mesures d'exécution jusqu'à la fin de la crise (ou alternativement, il trouvera des alternatives à la détention). Cela signifie que même si vous êtes sans papiers, vous devriez vous sentir en sécurité pour téléphoner à la police au cas où vous seriez le/la victime d'un crime. Certaines victimes soient éligibles pour les prestations d'immigration. Après avoir coopéré(e) avec la police, veuillez-contact un avocat de l'immigration.

### ***Est-ce que je peux encore déclarer les cas de violence conjugales ou mal traitement de l'enfant?***

Oui, absolument. Alors que votre état ou ville avait encouragé tout le monde à rester chez soi, tout le monde a toujours le droit d'avoir un milieu sain et en sécurité. Vous devriez téléphoner à la police pour déclarer les cas de violence conjugales ou mal traitement de l'enfant. En fonction de l'état de votre résidence, il se pourrait que vous déposiez une injonction d'éloignement du domicile conjugal (Temporary Restraining Order). Veuillez-téléphoner votre palais de justice local avant d'essayer d'y aller.

Si vous cherchez du soutien et de l'information, veuillez-téléphoner National Domestic Violence Hotline à 1-800-799-7233. Les appels sont gratuits et confidentiels, et les avocats de la hotline parlent plus de 200 langues. Pour plus d'information, veuillez-visiter leur site: [www.thehotline.org](http://www.thehotline.org).

### ***Qu'est-ce que je devrais faire si j'étais un(e) victime d'un crime haineux?***

Il y a un nombre croissant de crimes haineux contre les Asiatiques aux États-Unis. Si vous êtes un(e) victime d'un crime haineux, veuillez contacter les services de police pour porter plainte. Les victimes d'un crime haineux pourraient être éligibles pour les prestations de l'immigration. Après avoir coopéré avec la police, veuillez contacter un avocat de l'immigration.

### ***Est-ce que je dois fournir mes données personnelles au téléphone si quelqu'un m'en demande?***

Non, on ne devrait pas fournir les données personnelles au téléphone (par ex., numéro de sécurité sociale, informations de la banque). Il y a un nombre croissant d'arnaques sur l'Internet et au téléphone pendant la pandémie. Ces arnaques-ci impliquent les gens qui essaient d'escroquer, de faire la publicité pour un faux remède, de promettre de fournir de l'accès aux allocations, ou de vous tricher avec des fausses promesses pour des objets (par ex., un portable). Ce sont des arnaques qui sont souvent illégales. Un fournisseur légitime ne demande jamais un numéro de sécurité sociale ou des informations de la banque. Ne vous sentez pas la pression de fournir vos informations (particulièrement votre adresse ou date de naissance) à moins que vous le connaissiez bien et ayez confiance en lui. Une agence de gouvernement ne vous téléphonera jamais pour vous demander les informations personnelles ou pour vous menacer de différer vos allocations.

### ***Si le gouvernement local avait promulgué un ordre de «shelter in place» ou «stay at home», est-ce je peux être arrêté(e) si je vais dehors?***

Peut-être. Il y a des régions avec les arrestations pour avoir violé l'ordre. Au moment, il n'y a pas d'ordre nationale. Chaque état ou ville a promulgué ces propres ordres. Alors, cela dépend de la situation locale et les détails de l'ordre donné. Par exemple, il y a des états qui ont prohibé les assemblées publiques qui se composent de plus de dix personnes. En plus, il y a des états ou villes qui ont prohibé de partir la maison sauf pour faire des «activités essentielles» (par ex., aller au supermarché pour faire les courses, travailler pour un «emploi essentiel»). Veuillez vérifier les restrictions promulguées par votre état ou ville ici:

<https://www.cnn.com/2020/03/23/us/coronavirus-which-states-stay-at-home-order-trnd/index.html>

## **L'immigration**

### ***Est-ce que les bureaux d'immigration (USCIS) sont ouverts maintenant?***

USCIS (U.S. Citizenship and Immigration Services) a suspendu les services en-personne pour tous les bureaux. Le plan actuel est ouvrir les bureaux le 4 mai, mais cette date peut être retardé plus si les circonstances n'améliorent pas. USCIS va envoyer les annonces pour les annulations des entretiens et modifier automatiquement les dates quand il reprend la gestion.

### ***Qu'est-ce qu'il va arriver à la demande que j'ai déjà soumise? Et si je demande l'asile?***

Les centres de service pour USCIS sont encore opérationnels. Cela signifie que les demandes envoyées aux centres de service qui ne réclament pas un entretien (par ex., demandes pour le permis de travail, demandes pour la réunification familiale) sont encore en train d'être poursuivies. Si vous avez une autorisation d'emploi ou une carte verte qui va exprimer proche, vous pouvez demander pour les renouveler. Si votre demande réclame un entretien (par ex., carte verte, regroupement familiale à une ambassade ou un consulat), la date pour votre entretien sera modifiée quand les centres ouvrent de nouveau. Si vous êtes aux États-Unis pour demander l'asile, il est encore

nécessaire que vous demandiez l'asile dans la première année de votre arrivée. Il n'y a pas d'exception pour la date limite.

### ***Est-ce que j'ai besoin d'assister à mon audience dans la cour d'immigration?***

Toutes les audiences pour les personnes qui ne sont pas en détention sont reportées jusqu'au 1 mai 2020. Il est possible que cette date limite soit prolongée. Si vous avez une audience programmée avant le 1 mai, elle sera modifiée. Il se pourrait que le numéro de la cour de 1-800-898-7180 ne soit pas mis en jour, mais on devrait téléphoner pour confirmer. Vous devriez recevoir une nouvelle annonce qui a été postée. Veuillez-visiter le site du tribunal à <https://www.justice.gov/eoir/eoir-operational-status-during-coronavirus-pandemic> quand vous approchez la date programmée pour voir si votre cour d'immigration est ouverte ou fermée.

### ***Comment est-ce que je peux recevoir un formulaire de I-94?***

Si vous recevez l'asile au tribunal d'immigration, il est possible que vous n'ayez pas reçu un formulaire de I-94. Il est important que vous receviez un formulaire de I-94 avant de demander des allocations. Si vous n'avez pas encore de formulaire de I-94, veuillez-téléphoner à USCIS Contact Center à 1-800-375-5283. Si vous décidez de téléphoner, veuillez-consulter l'information du <https://asyleeoutreach.org/common-questions/>.

### ***J'ai un enregistrement d'ICE check-in qui est programmé. Qu'est-ce que je peux faire?***

Cela dépend d'où vous habitez. Chaque bureau d'ICE utilise les procédures différentes. Nous suggérons que a) vous parliez avec votre avocat ou b) vous contactiez votre bureau d'ICE local pour vérifier quand l'enregistrement aura lieu.

## **Le paiement de relance**

### ***Est-ce que je vais recevoir un chèque par rapport à CARES Act?***

Le gouvernement fédéral a inclus une provision dans le CARES Act qui fournit un paiement exceptionnel jusqu'à \$1,200 pour les individus éligibles, et jusqu'à \$2,400 pour les couples mariés qui sont éligibles. Les familles avec des personnes à charge qui ont moins de 16 ans sont éligibles pour recevoir \$500 par chaque enfant. Si vous avez des questions sur votre éligibilité, veuillez-consulter votre avocat de droit fiscal ou votre comptable fiscaliste.

### ***Est-ce que le paiement de relance est considéré comme le revenu pour les allocations de SNAP, TANF, ou SSI?***

Non, le paiement n'est pas considéré comme le revenu pour 12 mois. En plus, le paiement n'est pas imposable. Le paiement de relance est séparé, et le paiement n'apparaîtra pas sur votre carte d'allocations.

## **Les emprunts de voyage**

### ***Est-ce que je suis temporairement exempt de payer mon prêt d'IOM si je perds mon emploi?***

International Organization for Migration (IOM) fournit les réfugiés avec un prêt de voyage pour couvrir le billet de leur transport aux États-Unis. À cause des épreuves provoquées par la pandémie, IOM offre de la flexibilité aux

réfugiés pour rembourser les prêts. Si vous ne pouvez pas rembourser votre prêt, veuillez-contacter l'agence qui est responsable pour votre prêt pour que vous puissiez expliquer votre situation. Il se pourrait que l'agence puisse vous aider. Si vous êtes réfugié qui a été établi(e) par HIAS, vous pouvez nous contacter à 1-888-606-0565 ou [travelloans@hias.org](mailto:travelloans@hias.org).

## Plus d'information

*Nous espérons que ce guide vous a aidé. Si vous avez des questions sur l'information dans le guide ou si vous cherchez des ressources dans votre région, veuillez-contacter votre gestionnaire de cas ou l'organisme public qui est chargé des affaires de nature juridique. En plus, vous pouvez réviser les ressources ci-dessous:*

- Ce guide bilingue (anglais/espagnol) pour les clandestins par Immigrants Rising: <https://tinyurl.com/t3vclo6>
- Ce guide bilingue (anglais/espagnol) pour les clandestins par UndocuScholars: <https://tinyurl.com/ss7munk>
- Pour l'information générale, veuillez-visiter: [www.cdc.gov/COVID19](http://www.cdc.gov/COVID19)
- Pour l'information sur COVID-19 rangée par langue, veuillez-visiter: <https://tinyurl.com/uzhmuqf>